

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 3e/143-07
Séance du 27 Dec. 2007

TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

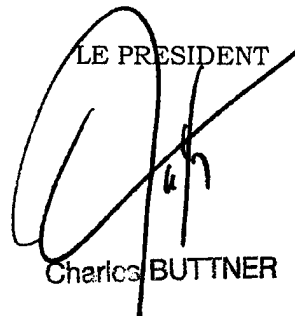
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet d'avenant à la Convention Département / Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER du 10 octobre 2005 aux conditions du rapport et autorise le Président à la signer ;
- Approuve l'affectation de crédit de 41 285,42 € au titre des subventions à verser en 2007 à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER pour la navette Com Com Bus (programme A091 - chapitre 65 - nature 65734 - fonction 81 - enveloppe 8618).

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions